

Carleton-sur-Mer, le 19 avril 2024

Monsieur Mouloud Merbouche
Coordonnateur en environnement
Kruger Énergie S.E.C.
3285, chemin Bedford, Montréal (Québec) H3S 1G5

*Objet : Parc éolien Des Cultures (3211-12-241)
Rapport de suivi environnemental - Faune avienne et chauves-souris 2023
Informations complémentaires
N/Ref : 2852*

Monsieur,

Suite au dépôt du rapport de suivi environnemental de la faune avienne et des chauves-souris, réalisé en 2023 dans le parc éolien Des Cultures, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs a adressé une demande d'informations complémentaires. La présente fournit les réponses à cette demande.

- 1. Le rapport mentionne l'accompagnement occasionnel des observateurs par des étudiants stagiaires. Selon notre compréhension, basées sur des échanges tenus lors d'une visite terrain réalisée le 21 septembre, l'implication des étudiants a été assez importante à certaines périodes du suivi. L'initiateur doit préciser les mesures d'encadrement et de formation qu'ont reçues ces étudiants et dans quelle mesure l'efficacité des observateurs tient compte des responsabilités qu'ont assumées ces étudiants durant le suivi ?**

Le rapport mentionne effectivement l'accompagnement occasionnel des observateurs par des étudiants stagiaires. À ces occasions, l'observateur régulier, employé du bureau de protection de l'environnement de Kahnawà:ke (KEPO), est demeuré responsable de la recherche de carcasses. Ces étudiants sont ensuite devenus des observateurs réguliers au cours des semaines subséquentes. Au total, cinq observateurs ont été impliqués en 2023. C'est cette rotation qui a été mentionnée lors de la visite terrain réalisée le 21 septembre. Tous les observateurs (employés de KEPO ou étudiants stagiaires) ont suivi la même formation, incluant l'explication de la méthodologie à appliquer, l'objectif du suivi ainsi qu'une formation sur la reconnaissance des chauves-souris et les consignes de Santé et Sécurité propres au parc éolien Des Cultures. L'efficacité de chacun des observateurs a été évaluée et les résultats sont présentés au tableau 6 du rapport.

2. Les données du rapport représentent bien les constats posés lors de la visite terrain concernant la présence d'un couvert végétal important. Les superficies des parcelles effectivement couvertes par le suivi ont été réduites considérablement dans certains cas. Il est notamment possible que cette variable contribue à augmenter la marge d'erreur sur l'évaluation du taux de mortalité qui demeure relativement élevé considérant le peu de carcasses retrouvées. En lien avec ces affirmations :

a. L'initiateur doit fournir les dates entre lesquelles le suivi a été limité par la hauteur et la densité des cultures/végétation, soit une certaine ventilation du tableau de l'annexe 1 ?

Comme il est indiqué à l'annexe A du rapport, les superficies ont été estimées aux périodes où les hauteurs étaient maximales. Dans ces milieux, le sol était dénudé au printemps (classe 1), puis la végétation pouvait dépasser 30 cm au cours de l'été et en automne (classes 3 et 4). La croissance de la végétation est graduelle. Les hauteurs maximales ont été observées à la fin juillet. À l'éolienne T1, la hauteur de la végétation est demeurée élevée de la fin juin jusqu'à la récolte du maïs le 12 septembre. À l'éolienne T3, la hauteur de la végétation est demeurée élevée de la fin juin jusqu'à la récolte du maïs dans la première semaine de septembre. Aux autres éoliennes, le contrôle de la végétation a été effectué à la mi-août.

b. L'initiateur doit proposer des mesures visant à assurer un suivi des mortalités plus efficace pour l'année 2024, notamment en identifiant des solutions avec les agriculteurs.

Depuis le début du développement du projet éolien Des Cultures, un contrat d'options a été signé entre Énergie Renouvelable Des Cultures (ERDC) et chacun des propriétaires ayant accueilli une ou plusieurs infrastructures du parc éolien. L'entente prévoit l'utilisation de leurs terres comme servitude et prévoit aussi un processus de compensation en cas de perte de rendement. À cet égard, tous les agriculteurs concernés sont informés des exigences des suivis environnementaux et collaborent bien pour leur déroulement avec succès.

En novembre 2023 une lettre a été envoyée à chaque agriculteur concerné en proposant les trois options suivantes quant à la gestion de la végétation des parcelles de suivi faunique de 100 m x 100 m autour de l'éolienne :

- Ne pas cultiver
- Maintenir une culture basse
- Faucher la culture lorsqu'elle atteint une certaine hauteur

Les agriculteurs sont compensés selon le type de culture, basée sur une analyse d'un expert agronome externe qui fournit un tableau des valeurs par hectare. Par ailleurs, il est à noter que l'option de ne pas cultiver dans les parcelles de suivi est la moins privilégiée par les agriculteurs. En mars 2024, une autre communication formelle a été envoyée à chacun des agriculteurs concernés pour rappel et suivi des recommandations. Grâce à cette approche, l'initiateur anticipe un meilleur contrôle de la végétation et des cultures dans les parcelles du suivi faunique en 2024.

- 3. L'année 2024 sera normalement la dernière année du suivi de mortalité post-construction. Les 3 années de suivi servent à avoir un portrait moyen des conditions d'exploitation en fonction des variations climatiques et des autres facteurs aléatoires annuels. Ainsi, pour le rapport 2024, il est attendu que le calcul de mortalité soit réalisé pour l'année de suivi, tel qu'effectué en 2022 et 2023, mais également qu'un calcul intégrateur des 3 années de suivi y soit présenté. Les méthodes de calculs utilisées sont conçues pour réaliser ces intégrations multi annuelles.**

En plus de l'évaluation pour l'année 2024, le prochain rapport de suivi comprendra un calcul intégrateur des 3 années de suivi (2022-2023-2024). Cette évaluation sera calculée à l'aide de l'équation de Dalthorp et al. (2018)¹ utilisée depuis le début du suivi, et ce, uniquement pour les chauves-souris, étant donné l'intérêt porté à cette composante faunique.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Matthieu Féret, bio., M. Sc.

¹ Dalthorp, D., L. Madsen, M. Huso, P. Rabie, R. Wolpert, J. Studyvin, et al. (2018). GenEst statistical models—A generalized estimator of mortality. U.S. Geological Survey Techniques and Methods, book 7, chap. A2, 13 p.